

Année universitaire : 2024-2025

Composante : Médecine

Statut de la formation : ouverte une année sur 2 (ouverture année universitaire 2024-2025)

Formation

Intitulé de la formation : DIU Approfondissement en Soins Palliatifs

Type de formation : DIU

Date du Conseil d'UFR :

Date de passage en CSPM :

Date de passage en CFVU :

Etablissement partenaire : Universités Clermont-Ferrand, Lyon, Saint Etienne

Responsable pédagogique : Dr Cécile Barbaret (cbarbaret@chu-grenoble.fr)

Régime : Formation initiale;Formation continue

Modalités : Présentiel

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours car fermé cette année	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale	0	
Formation continue	0	
Contrat d'apprentissage	0	
Contrat de professionnalisation	0	
Reprise d'études non financée	0	

Préciser le niveau de la formation (niveau de sortie) : Niveau VI (Licence, Licence Pro, Maîtrise, Master 1)

Le niveau de la formation garantit un niveau de qualification professionnelle et non un niveau académique

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Je vais déposer une demande au RNCP : Non

Renouvellement ou premier dépôt :

Date dépôt RNCP :

Numéro de fiche RNCP :

I. Dispositions générales

Article 1 : Définition et objectifs de la formation

- Développer la connaissance des soins palliatifs,
- Acquérir les compétences nécessaires pour assurer à la personne soignée la qualité des soins et la meilleure qualité de vie jusqu'à la mort.
- Promouvoir une prise en compte globale de la personne atteinte d'une maladie grave, évolutive ou terminale par l'acquisition de nouvelles compétences dans les domaines professionnels concernés et par l'exercice de la pluridisciplinarité.
- S'interroger sur les attitudes concernant le mourir.
- Permettre une réflexion des participants sur leur pratique.
- Promouvoir la recherche dans le domaine des soins – palliatifs.
- Promouvoir le débat de la mort dans la société.

Article 2 : Conditions d'accès

2.1 Recevabilité des candidatures

Etude dossier de candidature sur la plateforme E.candidat

2.2 Conditions d'admission

Avoir obtenu le DU Bases en soins palliatif

II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : Novembre (N) à mars (N+ 1)

Durée de la formation : 1 an

Formation semestrialisée : Non

Volume horaire de la formation : 80 heures

Nombre d'ECTS :

Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.

Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)*

Voir le tableau MCC :

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

Si la formation ne possède **pas de tableau MCC**, détailler ci-dessous les enseignements dispensés et leurs modalités d'évaluation :

- Semaine 1 : travail sur l'écoute, la prise en charge de la douleur rebelle, la gestion des symptômes difficiles, et aide méthodologique au mémoire
- Semaine 2 : les aspects juridiques, les médecines complémentaires, la nutrition, travail sur la dynamique d'équipe, dynamique familial, les aspects éthiques et le deuil

Modalité d'évaluation : Travail personnel

Si la formation comporte des **enseignements mutualisés** avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

Le stage

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : NON

Durée du stage :

Période du stage :

Modalité de stage :

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré

Mémoire : OUI

Rapport de stage : NON

Projets tuteurés : NON

Modalités d'examen

Assiduité aux enseignements : présence obligatoire

Absences aux examens :

III. Résultats

Article 5 : Jury

Périodes de réunion des jurys :

Article 6 : Conditions de validation de la formation

- présence cours
- mémoire et sa présentation

Article 7 : Redoublement

-rattrapage possible : correction du mémoire fonction des remarques du jury

IV. Frais de scolarité

Article 8 : Frais de scolarité

Tarifs Formation initiale : 810 € (+ droit inter U)

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

Tarifs Formation continue : 1310 €

Tarifs en Contrat de professionnalisation :

Tarifs en Reprise d'études non financée :

Exonération :

V. Dispositions diverses

Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation

Pour des formations interuniversitaires le diplôme est signé par le ou la Président(e) de l'Université dans laquelle est inscrit le candidat.

Dans le cadre de DU, le diplôme est signé par le Président de l'Université Grenoble Alpes.